



CREFAD Auvergne
Locaux inter-associatifs de l'Estran
65bd Cote Blatin 63000 Clermont-Ferrand
secretariat@crefadauvergne.org
04 73 31 50 45

Investir des responsabilités dans une association (bénévoles ou salarié.es)

« Fonction employeur »

Pourquoi cette formation :

Pour mettre en œuvre leurs projets, les associations peuvent employer des personnes – 15% des associations en France sont employeuses. Or, comme pour toutes autres structures collectives, salarier est un acte qui va avec certaines obligations (légales, administratives...) et dimensions organisationnelles (liens entre les salarié. es et les bénévoles, place des personnes salarié.es dans la vie de l'association...). La fonction employeur implique des bénévoles (principe de non-lucrativité des associations Loi 1901) et aussi parfois des salarié.es (système de délégations et de fonctions professionnelles). Or, des compétences et savoir-faire sont nécessaires pour l'appréhender au mieux : parce que cette fonction implique une dimension humaine forte, et aussi du fait des évolutions sociales et réglementaires relatives aux associations.

Cette formation a été pensée pour que les stagiaires puissent appréhender les bases de la fonction employeur et monter en compétence sur ce sujet : ce que cela induit (d'accueillir un.e ou des salarié.es), depuis l'embauche (recrutement, signature du contrat...) en passant par la période de contrat (suivi, entretiens professionnels...) jusqu'à la fin de celui-ci (organisation, aspects administratifs...).

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les différentes dimensions de la fonction employeur
- Renforcer des savoirs permettant la gestion d'une association
- Solidifier l'implication des personnes (notamment bénévoles) impliquée dans une association employeuse ou qui veut le devenir

Planning - Contenus :

Seront abordés durant les deux journées :

Judi 03 octobre 2024 : 9h-12h30 / 13h30-17h :

- Gestion des relations de travail
- La « hiérarchie » du droit du travail : code, conventions, règlements, accords, contrats
- Le recrutement
- Les formalités d'embauche
- Le contrat de travail

- La période d'essai
- Les aides à l'emploi
- La rupture du contrat
- La rémunération et les cotisations
- La durée du travail
- Les dispositifs de formation
- Santé, hygiène et sécurité
- Les affichages obligatoires
- La responsabilité du dirigeant

Vendredi 04 octobre 2024 : 9h-12h30 / 13h30-17h :

- Cas pratiques autour des problématiques des participants (DUERP, Plan de formation, contrats de travail, entretiens obligatoires ...)

Durée : 14 heures (deux jours)

Méthodes pédagogiques :

Méthodes issues de la formation pour adultes et de l'éducation populaire Participation, apports, lectures, discussions, écriture, exercices, mises en situation, etc.

Préalables requis : Être impliquée dans une association employeuse ou qui compte le devenir

Public : dirigeants bénévoles d'association, directeur.trice d'association, Responsable RH, etc.

Formateur·rice·s : Sabine Valette

Coût : 630 € (45€/heure)

Le coût affiché ne doit pas être un frein à la participation ! Si vous ne connaissez pas vos possibilités de prise en charge ou si vous n'en avez pas, contactez-nous..

Document délivré en fin de formation :

En fin de formation, une co-évaluation des acquis sera réalisée et une attestation de participation sera délivrée.

Lieu : 65 bd cote blatin, 63000 Clermont-Ferrand

A priori, nos salles de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap. En cas de besoins spécifiques et/ou de questions, vous pouvez nous contacter.



CREFAD Auvergne

Locaux inter-associatifs de l'Estran
65bd Cote Blatin 63000 Clermont-Ferrand
secretariat@crefadauvergne.org
04 73 31 50 45

Pour s'inscrire :

En écrivant à : secretariat@crefadauvergne.org

En appelant le : 04 73 31 50 45

Ou en passant dans les locaux du CREFAD Auvergne (L'Echappée Belle - 65 Boulevard Côte Blatin - 63000 Clermont-Ferrand)

Retrouvez toutes nos formations en ligne sur notre site internet : www.crefadauvergne.org